

# JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



## ÉTAT DE SITUATION au 20 mai 2020 CHSLD Michèle-Bohec

Dans le souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

8 cas positifs	
9 décès	augmentation de 1
<b>3 résidents rétablis</b>	<b>augmentation de 3</b>
7 employés positifs	stable

Nous avons modifié la façon de vous présenter les données. Vous remarquerez que les cas positifs n'incluent plus le nombre de décès ni le nombre de résidents rétablis. Les autres chiffres représentent toujours les cumulatifs.

Le gouvernement a annoncé qu'il entreprenait le dépistage systématique des employés de la santé.

Nous effectuons une surveillance quotidienne des résidents et nous contactons rapidement les résidents et les répondants lors d'un résultat positif. Nous continuons de maintenir rigoureusement et d'ajuster les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter la transmission éventuelle entre les résidents infectés et les autres.

Comme demandé par le gouvernement, nous avons déjà préparé une zone, appelée « zone chaude » qui servira à regrouper les résidents avec un diagnostic positif. Nous avons donc déjà changé des résidents de chambre et les répondants ont déjà été informés de la situation et du nouveau numéro de chambre.

Soulignons que la direction de l'établissement suit la situation de très près et travaille en collaboration avec le CISSS et l'équipe médicale.

### Mesures en place

- La visite promise par le gouvernement a eu lieu le 11 avril et le gestionnaire désigné par le CISSS s'est dit satisfait des éléments mis en œuvre.
- Les équipements de protection individuelle sont encore rationnés, mais disponibles en quantité suffisante pour notre personnel et ceux du CISSS.
- Nous avons donné des formations supplémentaires à notre personnel.

- Notre coordonnatrice de site est sur place pour diriger les opérations et organiser les équipes. Elle prête aussi main forte aux équipes au besoin.
- Nous effectuons une gestion quotidienne des employés présentant des symptômes. Ils sont placés en quarantaine selon des directives reconnues.
- Les admissions en provenance des hôpitaux sont arrêtées pour une durée indéterminée.
- Nous avons créé des zones froides et chaudes selon les directives ministérielles et avons réparti les membres du personnel dans ces zones distinctes. Ces employés ne peuvent pas se promener d'une zone à l'autre.
- Des ascenseurs seront dédiés aux membres du personnel en fonction de ces zones.
- Un agent de sécurité fait le contrôle des accès 24 heures par jour.
- Nous sommes allés au-delà des directives dans les dernières semaines, notamment en ayant imposé un isolement de 14 jours à toutes les nouvelles admissions.

### **Renfort pour nos équipes**

Du personnel du CISSS pourrait être déployé chez nous en remplacement de nos employés advenant qu'ils tombent malades.

Ces personnes en prêt de service par le CISSS sont des professionnels formés et conscients du risque encouru à ne pas respecter les directives de prévention des infections. Dans le doute, et même s'ils seraient asymptomatiques, nos employés et ceux provenant du CISSS sont et seront testés et retirés pour une période de quarantaine, advenant le cas.

Des formations et des outils visant à soutenir les personnes avec ou sans expérience clinique en affectation temporaire chez nous ont d'ailleurs été développés par le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, le personnel aidant pourra s'adapter plus rapidement aux tâches à effectuer dans notre établissement.

### **Zones chaudes et froides**

Les résidents malades sont placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents. Les résidents soupçonnés d'être porteurs sont placés en isolement dans une zone dédiée jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats des tests. Selon le nombre de cas dans l'établissement, il se peut qu'il y ait des zones chaudes et froides à chaque étage. Les zones sont clairement séparées et le personnel affecté à la zone chaude ne peut travailler que dans cette zone.

### **Prévention des infections**

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique, et même plus. Nous avons des mesures rigoureuses et nous les suivons de près.

### **Rencontres virtuelles avec les résidents**

Merci de continuer à communiquer avec vos proches. Cela leur crée de beaux moments. Pour fixer un rendez-vous, nous vous invitons à contacter [loisirs.blainville@groupeasantearbec.com](mailto:loisirs.blainville@groupeasantearbec.com).

## Qualité des soins et des services

Les mesures en place ainsi que les protocoles reliés au COVID-19 changent évidemment la dynamique de l'établissement. Par contre, les résidents sont soignés comme il se doit et notre cuisine fonctionne comme à l'habitude. Nos façons de faire habituelles sont adaptées par exemple, à la directive de distanciation sociale. Les médicaments et les repas peuvent être apportés selon un horaire différent, mais **nous avons le personnel nécessaire** pour assurer les soins et services pour tous nos résidents.

Nos gestionnaires, notre personnel soignant et nos employés de soutien redoublent d'ardeur pour assurer un service professionnel malgré les circonstances.

## Ligne info-familles

Nous savons que plusieurs d'entre vous essayent d'appeler au CHSLD sans succès. Pour cette raison, nous avons mis en place un numéro unique pour tous les CHSLD pour nous joindre plus facilement.

Communiquez avec nous de 9 h à 21 h, 7 jours sur 7, au **514-820-7303**.

Et continuez de surveiller les messages qui seront transmis par courriel, sur notre site Web et notre page Facebook.

## Retour des proches aidants

C'est avec plaisir que depuis le 11 mai, nous accueillons graduellement les proches aidants qui reviennent prendre leur place auprès de leur proche hébergé chez nous. Nous vous rappelons le lien pour aller chercher votre trousse et suivre les formations AVANT de signer le formulaire de consentement : <https://groupesantearbec.com/trousse-proches-aidants/>. Il est important de bien suivre les consignes et les mesures mises en place pour réduire les risques de contamination. Rappelez-vous qu'une personne proche aidante qui ne respecterait pas les règles et directives précisées dans notre trousse pourrait se voir retirer l'accès à l'établissement. Nos milieux de vie sont fragiles.

## Merci pour votre soutien

Nous sommes conscients que cette situation vous fait vivre beaucoup d'inquiétudes et de stress. Soyez assurés que toutes les mesures sont en place, tant au niveau du personnel que des résidents.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.